

**CPNAE – CP218**  
**ORBA – DESCRIPTION DE FONCTION**

<b>Fonction</b>	: Technicien Service extérieur (h/f)	<b>Gamme de fonction</b> :	Technique
<b>Code de fonction</b> :	12.01.02		
<b>Date</b>	: 01/07/2006		
<b>Place dans l'organisation</b>	<b>Chef direct</b> : Responsable (après) vente. <b>Subordonnés</b> : aucun.		
<b>But de la fonction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en service, entretenir et dépanner les équipements techniques et les installations moins complexes (par ex., copieurs, imprimantes, ascenseurs, climatisation) dans les points de ventes du secteur attribué afin de garantir le bon état des installations fournies par l'organisation et la qualité des produits.</li> </ul>		
<b>Nature des activités/ Responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installer et mettre en service des équipements/installations chez les clients.</li> <li>▪ Effectuer des inspections périodiques des équipements/installations livrés suivant les conditions définies dans le contrat d'entretien.</li> <li>▪ Remédier sur place aux pannes des équipements/installations chez les clients.</li> <li>▪ Exécuter diverses tâches de support.</li> </ul>		
<b>Interaction sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Discuter des travaux à exécuter avec le responsable de service et/ou le client. Se concerter sur les travaux à exécuter avec les collaborateurs du client. Expliquer le fonctionnement des machines aux utilisateurs, occasionnellement dans l'autre langue nationale. Signaler les particularités au responsable de service. Echanger des informations sur les pièces de rechange/matériaux nécessaires avec le personnel du magasin. Formuler des propositions d'amélioration.</li> </ul>		
<b>Place dans l'organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontet/monter et mettre au point l'appareillage. Façonner les matériaux au moyen de l'outillage à main et de machines-outils. Conduire une camionnette.</li> <li>▪ Effectuer soigneusement différents travaux, surtout en rapport avec la sécurité. Veiller à respecter le code de la route.</li> </ul>		

▪ **Tâches principales**

- Installer et mettre en service des équipements/installations chez les clients de manière à garantir le bon fonctionnement des appareillages fournis. Cela comprend e.a. :
  - préparer les opérations d'installation ;
  - analyser la situation sur place chez le client ; s'enquérir des souhaits spécifiques, passer des accords et donner des conseils pratiques au client ;
  - placer les installations techniques en tenant compte des prescriptions d'installation ; transposer dans la réalité les schémas techniques et les plans d'exécution ;
  - tester, régler et ajuster le fonctionnement des installations ; remédier aux problèmes éventuels ;
  - informer et initier les opérateurs à l'utilisation et à l'entretien des équipements/installations.
  
- Effectuer des inspections périodiques des équipements/installations livrés suivant les conditions définies dans le contrat d'entretien de manière à identifier à temps les conditions techniques et à prendre les actions requises. Cela comprend e.a. :
  - se rendre chez les clients en fonction des instructions du responsable de service ; se mettre à l'écoute et consigner les plaintes des clients ;
  - évaluer le fonctionnement général des équipements/installations ; évaluer l'état d'entretien sur base des listes de contrôle et noter les résultats ;
  - effectuer des mesures et détecter les écarts par rapport aux normes applicables ;
  - réparer les pannes (imminentes) dans la mesure du possible ;
  - transmettre les résultats au responsable de service et au client ;
  - effectuer un entretien rectificatif sur base d'inspections effectuées à des heures planifiées avec le responsable de service.
  
- Remédier sur place aux pannes des équipements/installations chez les clients de façon à ce que le travail puisse reprendre du point de vue technique et de la sécurité et limiter la stagnation à un minimum. Cela comprend e.a. :
  - localiser les pannes et leurs causes ;
  - évaluer la nature et l'étendue des pannes, et déterminer si une réparation immédiate est indispensable et possible ou non ; discuter des travaux à effectuer avec le responsable de service ;
  - effectuer les réparations d'urgence ;
  - effectuer les réparations plus importantes aux heures planifiées et dans le cadre de missions préparées ;
  - effectuer les travaux de révision sur la base de missions et d'instructions émanant du responsable de service ;
  - soumettre des propositions pour l'amélioration de certaines situations.
  
- Exécuter diverses tâches de support telles que :
  - déplacer et ramener des installations techniques neuves ou révisées ;
  - établir ou compléter des rapports d'entretien.

**Inconvénients :**

- Exercer de la force lors des travaux de (dé)montage et du déplacement de matériaux, etc.
- Positions inconfortables lors des travaux dans des endroits difficilement accessibles. Position unilatérale durant les déplacements en voiture.
- Gêne due au bruit. Porter les équipements de protection. Tension due à la situation énervante de la circulation routière.
- Risque de lésions lors de l'utilisation de machines d'atelier. Risque de lésions lors d'un accident de la route.